

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ABATTOIR TEMPORAIRE JEUMONT sur la commune principale de l'AIOT RUE DU MARECHAL LECLERC 59460 JEUMONT.**

**La référence de votre dossier est A-3-NQCAJUIYGS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 21/12/2023 à 20h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **44360094500010**

Raison sociale **UNION MUSULMANS ALGERIENS AVESNOIS**

Forme juridique **Association déclarée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**51 RUE DORLODOT**

**59720 LOUVROIL**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Conseil**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ABATTOIR TEMPORAIRE JEUMONT**

Description des activités :

**Installation d'un abattoir mobile (activité temporaire - 4 jours maximum par an) afin de permettre à la communauté musulmane de la région de pratiquer le sacrifice rituel de l'Aid el Adha (Aid el-Kébir) sur un terrain mis a disposition par acte d'achat notarié entre l'association UMAA et la CAMVS. Le site sera situé à proximité du rond-point de la rue Maréchal Leclerc 59460 Jeumont. Il sera probablement installé sur ce site une bergerie (exemple : tunnel agricole) et une partie du**

terrain sera viabilisé afin d'accueillir l'activité suivant les règles fixées par les pouvoirs publics. Le terrain est aujourd'hui nu, sans aucune construction (Terre agricole)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**RUE DU MARECHAL LECLERC**

**59460 JEUMONT**

X : 777920

Y : 7024190

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
			Masse des		20 tonnes de

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les différents déchets Les déchets et sous-produits générés directement par l'activité d'abattage sont les suivants : - Les déchets animaux : Le sang, la peau, les viscères (rate, intestin,...), la panse, les fumiers des agneaux dans la zone d'attente, les saisies, les cadavres éventuels, les résidus de dégrillage, - Les autres déchets sont : Les résidus d'emballage ; Les ordures ménagères (liées essentiellement à la présence importante de personnes sur le site). Certains de ces déchets relèvent des catégories 2 et 3 au regard du règlement CE n° 1069/2009 et du conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine. Ils seront éliminés par des sociétés d'équarrissage, ou un repreneur agréé conformément à la réglementation. Les saisies issues de l'Inspection Vétérinaire sont également prises en charge par l'équarrisseur.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Ces moyens incendie dont dispose l'abattoir sont : - extincteurs, en nombre suffisant (suivant la réglementation) - Proximité de la caserne de pompiers, (Caserne des Pompier CIS Jeumont - Rue de Lessines 59460 Jeumont) - Bornes à incendie**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)